



EMS FOYER SAINT-PAUL SA

Chemin Frank-Thomas 104
1223 Cologny

Tél. : 022 718 11 11

Fax : 022 786 32 55

Direction

Leïla Karbal-Durand

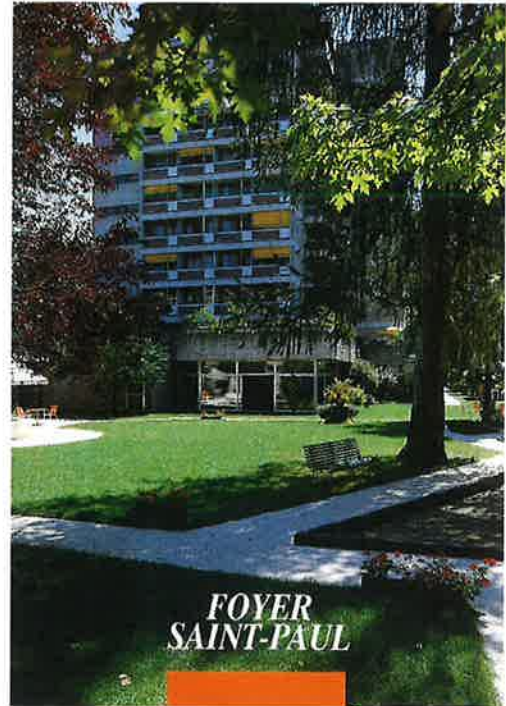
Médecins répondants

Dr Anne Romagnoli-Juillard

Dr André Bruyère

E-mail ems@foyer-st-paul.ch

Site Internet <http://www.foyer-st-paul.ch>



L'EMS Foyer Saint-Paul propose depuis le 1^{er} juin 2017 une chambre en unité d'accueil temporaire et de répit (UATR) dans le but de favoriser le maintien à domicile en soutenant et soulageant les proches aidants, ainsi que permettre la découverte de la vie en EMS.

Conditions d'admission

- Etre en âge AVS
- Résider sur le canton de Genève
- Disposer d'une prescription ou d'un mandat médical pour les soins.

La demande d'accueil temporaire, basée sur une évaluation préalable, peut être motivée pour plusieurs raisons :

- besoin de répit du résidant ou du proche aidant
- absence du proche aidant
- travaux dans le logement ou momentanément inhabitable
- sortie d'hospitalisation sans suite de traitement (uniquement si le retour à domicile est possible mais retardé en cas d'absence du proche aidant ou pour tout autre motif désigné ci-dessus).

Durée

La durée du séjour en UATR est de 5 jours minimum à 45 jours au maximum par an, en périodes fractionnées ou continue.

Tarifs et aides

Le prix de pension est de CHF 105,15 par jour, non pris en charge par l'assurance maladie de base, auquel s'ajoute une contribution personnelle aux coûts des soins, fixée par le Conseil d'Etat à CHF 8.00 par jour (une partie de ces frais est remboursée si le résidant est bénéficiaire du service des prestations complémentaires). Les prestations de soins (LAMal) sont facturées au forfait à l'assurance maladie, sur la base d'une évaluation.

Un montant forfaitaire de CHF 500.00 est demandée et sera déduite de la facture socio-hôtelière définitive.

L'EMS Foyer Saint-Paul est un lieu de vie accueillant et animé. Une qualité de vie qui favorise l'épanouissement spirituel, social, affectif avec des relations basées sur la disponibilité, l'écoute et le respect mutuel.

Les résidents accueillis en UATR accèdent librement aux différents espaces de vie l'EMS ce qui favorise la création et le maintien de liens sociaux dans un cadre convivial.

